

MAIRIE DE VALLIERES-SUR-FIER

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 19 JUIN 2019

Présents : AVON Jean-Michel, BAU ROUPIOZ, Valérie, BERAUD François, BLOUET Christine, BRONDEX Elisabeth, BURGOD Stéphane, COCHET Simone, COPPIN Martine, DAVIET Bernard, DEMAISON Béatrice, DERRIEN Patrice, DESTAGNOL Bernard, LAMBERT Damien, LEGOUHY Valérie, PAILLE Françoise, PETRIER Pierre, POUPARD Valérie, RAVOIRE François, ROBBE Pierre, ROUPIOZ Gilbert, SZMALC Véronique, THOMAS Patrice, TILLIET Christophe, VALLIER Michel, VERCAEMST Isabelle, VIGNOUD Sophie, VIOLLET Marc, VIOLLET Philippe

Absents excusés : BURGOD Stéphane, VERCAEMST Isabelle (procuration donnée à P. DERRIEN)

Absents :, BAU ROUPIOZ Valérie, LAMBERT Damien, SZMALC Véronique, TILLIET Christophe

Secrétaire de séance : M. Pierre PETRIER

Le compte rendu du conseil municipal du 22 mai 2019 est adopté à l'unanimité

DEL_2019_117 : Convention d'utilisation des box de rangement avec l'association « Les Amis de Val de Fier »

Suite à la construction des box de rangement à proximité de la salle de Rencontres Favre, il est proposé de mettre à la disposition, à titre gratuit, de l'association « Les Amis de Val de Fier » deux box de rangements (dont un partagé avec la commune) afin de leur permettre de stocker leur matériel nécessaire pour l'organisation de leurs manifestations. Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE de mettre à disposition de l'Association « Les Amis de Val de Fier » deux box de rangement (dont un partagé avec la commune) à titre gratuit.

AUTORISE M. le Maire à signer la convention avec l'association « Les Amis de Val de Fier ».

DEL_2019_118 : Approbation du règlement intérieur des salles des fêtes et convention d'occupation

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le règlement intérieur des salles des fêtes (salle d'animation et salle de Rencontres Favre), et la convention de mise à disposition qui sera applicable à compter du 1^{er} janvier 2020.

DEL_2019_119 : attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Arts et Loisirs

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 000 € à l'association « Arts et Loisirs » pour l'organisation de la fête du village et notamment le feu d'artifice.

DEL_2019_120 : Modification des statuts de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la modification des statuts de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie, soit

- 1) la compétence obligatoire en matière d'accueil des gens du voyage a été récemment complétée comme suit: " **Création, aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs définis aux 1° à 3° du II de l'article 1er de la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage**" (loi n°2018-957 du 7 novembre 2018 relative à l'accueil des gens du voyage et la lutte contre les installations illicites) ;

- 2) Concernant les compétences eau et assainissement, la loi n°2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes créé une compétence optionnelle "assainissement des eaux usées dans les conditions prévues à l'article L2224-8 du CGCT", cela inclut l'assainissement collectif et non collectif.
L'eau et l'assainissement des eaux usées sont optionnelles jusqu'au 31 décembre 2019 et obligatoires à compter du 1er janvier 2020.

DEL_2019_121 : Voie Verte La Ponnaix : Convention de prestation de services avec TERACTION pour assurer les missions de coordination et de réalisation des opérations d'acquisitions foncières amiables et judiciaires (procédure de Déclaration d'Utilité Publique)

La commune de Vallières-sur-Fier souhaitant prolonger dans la continuité de la Voie Verte existante le long de la route de Genève ladite voie Vers le chemin du Londret., la commune a engagé des négociations avec les propriétaires des parcelles impactées par le projet. Un des propriétaires s'oppose à la cession de l'emprise concernée.

Le projet étant d'intérêt général et aucune solution amiable n'ayant pu être trouvée avec le propriétaire, la commune souhaite engager l'ensemble des procédures relatives à la Déclaration d'Utilité Publique et à l'expropriation.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de confirmer les missions de coordination et de réalisation de toutes les opérations foncières amiables et judiciaires (DUP), à la société TERACTION et autorise M. le Maire à signer la convention de prestations de service.

DEL_2019_122 : Implantation d'un poste de distribution publique d'électricité au lieudit Les Grandes Vignes : convention de mise à disposition d'un terrain à ENEDIS

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique, ENEDIS doit installer un poste de transformation de courant électrique et tous ses accessoires, sur 20 m² de la parcelle cadastrée section 227 AD n° 0016 située au lieudit « Les Grandes Vignes » et appartenant à la commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- autorise la société ENEDIS à installer un poste de transformation de courant électrique et tous ses accessoires alimentant le réseau de distribution publique sur ladite parcelle.
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition prévoyant le paiement d'une indemnité unique et forfaitaire de 500 €.

DEL_2019_122 : Adhésion à l'Association des Communes Forestières de Haute-Savoie

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adhérer à l'association des Communes Forestières de Haute-Savoie, qui permet aux communes de bénéficier d'un accompagnement spécialisé pour tous besoins « forêt-bois » et autorise M. le Maire à verser la cotisation d'un montant de 66 €.